

Cadre de référence

- ✚ Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les [articles L. 253-5](#), [L. 311-1](#), [L. 313-1](#), [L. 332-8](#), [R. 332-1 à R. 332-19](#) et [R. 343-2 à R. 343-6](#)
- ✚ Vu le tableau des emplois adopté par délibération N°2006-14 et modifié par les délibérations N°2013-07 et N° 2017-09 et 2020 ;
- ✚ Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2006-12 ;
- ✚ Vu la délibération N°2017-13 du 04/07/2017 instituant le Rifseep pour la filière administrative ;
- ✚ Vu la délibération N°2020-14 du 10/07/2020 instituant le Rifseep pour la filière technique ;

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents dont les missions s'inscrivent au cœur des enjeux déterminants de la collectivité, dans une démarche prospective visant à pérenniser notre gestion publique et à accompagner la transition numérique du territoire,

VU le rapport n°4

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De modifier le tableau des emplois comme suit :

Poste	Grade	<i>Poste à créer</i>	<i>Poste à supprimer</i>	<i>Date d'effet</i>
Responsable Financier et Administratif (Adjoint (e))	Rédacteur, Rédacteur Principal	1	1 poste d'adjoint administratif	2 ^{ème} trimestre 2026
chargé-e de mission Données	Technicien principal de 1 ^{ère} classe ou ingénieur	1		2 ^{ème} trimestre 2026

- ✚ **D'adopter** la proposition de création d'un emploi permanent statutaire ou non titulaire et d'adopter la modification du tableau des emplois tel que décrit ci-dessus ;

Poste	Grade ou cadre d'emploi
Directeur	Attaché Principal
Directeur technique	Ingénieur territorial
Responsable technique	Ingénieur territorial
Directeur des usages et de l'innovation	Ingénieur territorial
Chargé de mission « numérique responsable »	Rédacteur
Chargé de missions données (poste à pourvoir)	Technicien / ingénieur
Chargé de mission CIVITEC	Adjoint Administratif
Assistant de projets européens	Attaché territorial
Technicien (Technicien réseaux de communication électronique)	Technicien territorial Principal 1 ^{ère} classe
Responsable Administrative et Financière	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Chargé de communication	Rédacteur
Adjointe au responsable administratif et financier	Rédacteur / rédacteur principal
Secrétaire (Assistante direction et communication)	Adjoint administratif
Agent d'entretien	Adjoint Technique

Enfin le régime indemnitaire instauré par les délibérations suivantes est applicable :

Délibération N°2006-12 du 28/08/2006 portant création du régime indemnitaire,

Délibération N°2017-13 du 04/07/2017 instituant le Rifseep pour la filière administrative,

Délibération N°2020-14 du 10/07/2020 instituant le Rifseep pour la filière technique.

- ✚ D'autoriser le Président du syndicat mixte à prendre toutes les mesures liées à cette décision (déclaration de vacance de poste, recrutement, suppression...);
- ✚ D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- ✚ De prendre note que les dispositions de la présente délibération prendront



effet dans le courant du second trimestre 2026.

ADOpte :

Nombre de voix pour :12

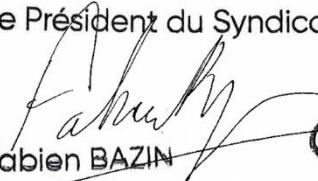
Nombre de voix contre :0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN

